

# Suivez le bac

BAC GÉNÉRAL



À LA RENTRÉE

Un Ipad pour chaque nouvel étudiant !

# GÉNÉRAL

MÉTIERS DE  
L'AGRICULTURE



Métiers  
visés :

Selon le niveau d'étude après le BAC :

- Technicien supérieur
- Technicien supérieur spécialisé
- Ingénieur
- Vétérinaire
- Biologiste
- ...

NIVEAU ET DURÉE



**FORMATION DE NIVEAU 4  
EN 2 ANS, ACCESSIBLE  
APRÈS UNE CLASSE DE 2<sup>NDE</sup>**

**TAUX DE RÉUSSITE :**

Retrouvez tous nos chiffres sur notre site internet.



Pourquoi choisir  
les Établières ?

- 1 semaine de stage en classe de 1<sup>ère</sup> pour travailler son projet futur
- Des études sur le terrain de milieux naturels (zone littorale, marais, bocage...)
- De nombreuses activités pratiques en laboratoire
- Spécialités à dominante scientifique en 1<sup>ère</sup> et terminale
- Enseignements optionnels (1 en première, au plus 2 en terminale)

gE ecol ETABLIÈRES

Suivez le bac

BAC GÉNÉRAL

## BAC GÉNÉRAL

# PROGRAMME

- **ENSEIGNEMENTS COMMUNS**  
Français/philosophie - histoire géographie - enseignement moral et civique - langue vivante A et langue vivante B - éducation physique et sportive - enseignement scientifique
- **ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ**  
Mathématiques / Physique-chimie / Biologie-écologie : 3 en 1<sup>ère</sup> & seulement 2 en terminale
- **ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS**  
Animaux du monde, soin animalier (non valorisable à l'examen) - hippologie, équitation (3h/semaine, valorisable à l'examen) - sport étude équestre (4h/semaine, galop 5 min.) - option EPS : sports de pleine nature + volley ou badminton (valorisable à l'examen) - agronomie, écologie, territoires
- **EXAMEN**  
40 % en contrôle continu et 60 % en épreuves terminales
- **ENSEIGNEMENTS INDIVIDUALISÉS**  
accompagnement personnalisé et aide à l'orientation

### Modalités d'inscription

- **Admission sur dossier et lettre de motivation**  
Inscriptions en ligne sur le site internet [www.etablieres.fr](http://www.etablieres.fr).  
Envoi de la plaquette par mail ou par courrier sur simple demande.
- **Formation accessible** après une classe de 2<sup>nd</sup>e générale et technologique



### Les plus



- Épreuves blanches organisées pendant les deux années dans les conditions réelles d'examen
- Entraînement à l'épreuve du grand oral
- Infrastructures sportives au sein du campus des Établières
- Animations à l'internat
- Découverte du monde professionnel
- BAC niveau 4 enregistré au RNCP et délivré par l'Éducation Nationale
- Modules de préparation au concours d'entrée en écoles vétérinaires

### Contact

**Lycée des Établières**  
Route de Nantes - BP 609  
85015 La Roche-sur-Yon cedex

**secretariat-lycee@etablieres.fr**  
**www.etablieres.fr**  
**0970 808 221 (numéro non surtaxé)**



Possibilité de poursuivre ses études en BTS ou en formations supérieures  
Formation initiale, en présentiel  
Non accessible par la VAE  
Validation de la formation complète uniquement  
Pas de possibilité d'acquiescer des blocs de compétences selon le niveau d'entrée en formation  
Pas d'équivalences ou de passerelles possibles

Une marque du **gE** group **ETABLIÈRES**

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES LYCÉE

MÉTIERS DE  
L'AGRICULTURE

Tarifification année  
scolaire 2023-2024 :

4<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup>, 2<sup>ndes</sup> professionnelles, 1<sup>ères</sup> et terminales professionnelles et STAV

	Interne *	Demie-pension (5 repas)	DP (4 repas)	Externe
Pension	2532 €	1100 €	881 €	-
Scolarité (dont cotisations, assurances et location de tablette)	798 €	798 €	798 €	798 €
Frais fixes (photocopies, ...)	50 €	50 €	50 €	50 €
Provision frais variables (transports) **	300 €	300 €	300 €	300 €
<b>Total**</b>	<b>3679 €</b>	<b>2248 €</b>	<b>2029 €</b>	<b>1148 €</b>

2<sup>ndes</sup>, 1<sup>ères</sup> et terminales générales

	Interne *	DP (5 repas)	DP (4 repas)	Externe
Pension	2532 €	1100 €	881 €	-
Scolarité (dont cotisations, assurances et location de tablette)	7898 €	798 €	798 €	798 €
Frais fixes (photocopies, ...)	50 €	50 €	50 €	50 €
Provision frais variables (transports) **	150 €	150 €	150 €	150 €
<b>Total**</b>	<b>3529 €</b>	<b>2098 €</b>	<b>1879 €</b>	<b>998 €</b>

\* Il n'y a pas d'internat le dimanche soir.

\*\* Ces tarifs sont communiqués à titre indicatif, nous nous réservons le droit de les faire évoluer en fonction de la conjoncture. Provision frais variables : transports, sorties pédagogiques. Une régularisation sera effectuée en fin d'année scolaire.

Cotisation à ajouter à l'association culturelle et sportive : **40 €** à verser à la rentrée scolaire par **chèque bancaire à l'ordre de l'ASCE**. Objet : organisation de manifestations culturelles et sportives durant l'année pour les élèves du lycée. **Aucune facturation n'intervient durant l'année scolaire, tout est compris.**

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES LYCÉE

AIDE FINANCIÈRE  
AUX FAMILLES

Nous sommes à votre écoute et vous proposons des solutions en matière d'aide financière pour favoriser l'accessibilité aux études. Voici celles dont vous pouvez bénéficier pour alléger le coût de la scolarité de votre enfant :

- **LES BOURSES NATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**, qui concernent les élèves du lycée, sont une aide du Ministère de l'Agriculture attribuée aux familles sous conditions de ressources. **Une simulation est à effectuer** au préalable sur le site internet [www.simulbourses.educagri.fr](http://www.simulbourses.educagri.fr). Si vous répondez aux critères, le formulaire CERFA 11779\*06 de demande de bourse est à télécharger sur <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/> Quelques exemplaires seront également disponibles à l'accueil du lycée sur demande.
- **LA BOURSE AU MÉRITE** concerne les élèves déjà boursiers, issus de classe de troisième (générale ou technologique) ayant obtenu de bons résultats au Diplôme National du Brevet. La constitution du dossier est effectuée en même temps que le dossier de bourses nationales. Un élève boursier au mérite conserve ce privilège pendant toute sa scolarité\*. Les élèves déjà bénéficiaires de la bourse au mérite doivent le signaler au secrétariat afin de proposer une reconduction.
- **LE FONDS SOCIAL LYCÉEN (FSL)** est une aide exceptionnelle attribuée par le Ministère de l'Agriculture. Chaque situation est étudiée par une commission d'attribution qui décide du montant alloué.
- **L'AIDE AU TRANSPORT** est versée par le Conseil Départemental aux élèves pensionnaires domiciliés en Vendée, aux élèves demi-pensionnaires domiciliés en Vendée, aux élèves pensionnaires ou demi-pensionnaires domiciliés hors Vendée (informez-vous auprès du Conseil Départemental de votre département le plus rapidement possible). Cette aide concerne uniquement les collégiens de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> et ne concernent pas les élèves externes.

\* Sous réserve de résultats suffisants ou de modification par le Ministère.

## Options facultatives

Ces tarifs sont communiqués à titre indicatif, nous nous réservons le droit de les faire évoluer en fonction de la conjoncture.

- **Hippologie équitation** : 1h de théorie + 2h d'équitation par semaine, comprend une formation équi-chute. Tarif : 838 € pour l'année.
- **Hippologie arts et spectacles équestre** : 1h de théorie + 2h d'équitation par semaine, comprend une formation équi-chute. Tarif : 838 € pour l'année.
- **Hippologie équitation en sport étude équestre\*** : les conditions d'entrée sont d'avoir le galop 5 et la licence\*\*.
  - Option A : 1h de théorie + 3h d'équitation/semaine. Tarif à l'année : 1 957 €\*.
  - Option B : 1h de théorie + 4h d'équitation/semaine + 4h renforcement musculaire. Tarif à l'année : 2 575 €\*.

\*Ce tarif ne prend pas en compte les frais de transports, d'hébergement et de restauration pour les concours de sauts d'obstacle prévus pour l'année, qui sont à la charge des familles. Les concours sont payés au centre équestre.

\*\* Licence : de 25 € à 36 € selon l'âge.

- **Option sports de pleine nature / Volley-ball ou Badminton** : 3h par semaine. Tarif : 165 € pour l'année.
- **Animaux du monde - soin animalier** : 40h/an, soit un mercredi après-midi par mois. Tarif : 165 € pour l'année.
- **Autorisation de conduite de tracteur ou télescopique** : 1 module 230 € - 2 modules 360 €

Tous les élèves peuvent suivre ces enseignements facultatifs qui comptent pour leur diplôme.

Pour les élèves de 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup>, ces options ne sont pas présentées au DNB.

À l'inscription, les élèves s'engagent à suivre l'option pendant toute l'année scolaire.